

WILAYA DE BATNA
DAIRA DE SEGGANA
COMMUNE DE SEGGANA
N.I.F 0957 0529 90693 10

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément aux dispositions **l'article 46 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics**.et l' articles 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Le président de l'assemblée populaire communale de la commune Seggana, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales première **N° 08/2025 dans les quotidiens ASDA EL MALAIB en arabe le 22/01/2026 et EL MOUDJAHID en francer le 22/01/2026** les projets est attribué provisoirement selon le tableau suivant :

Projet		L'entreprise qualifiée	Montant	Note technique	Délai d'exécution	Les critères de qualification
AMENAGEMENT URBAINS DE SEGGANA CENTRE ET TAZEGHT:	LOT01 : AMENAGEMENT URBAINS DE SEGGANA CENTRE	SARL SOCIETE TOBNA DU COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT - BARIKA - 002005429010648	22 966 952.40 DA	47	60 JOURS	Techniquement qualifié Et le moins disant
	LOT02 : AMENAGEMENT URBAINS DE TAZEGHT	ENTREPRISE GRAND RAVAUX PUBLICS ET HYDRAULIQUE HICHAM LATAR - BARIKA - 19705420032515700500	19 051 364.50 DA	50.66	06 mois	Techniquement qualifié Et le moins disant

Tout soumissionnaires qui conteste le choix peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de cet avis **dans les quotidiens**, auprès de la commission des marchés publics de L'APC de Seggana conformément aux dispositions de l'article **l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82** du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires **qui souhaite** prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur **candidatures** et offres technique et financière, de se rapprocher **de la commune** au plus tard 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché .

Seggana le :
Le Président d'APC